

Monneur

120.

Pardonnez moy que ie vous importune, & recomande
tresinstamment mon Cousin germani Le Sieur
Philippe de Bantrames d. Broeugsaut Enseigne
à la Comp^{nie} de Mons^{ie} Le Cap^{te} Leon, Command^{ant}
à Sendycq, à fin que par v^{re} faveur, & le
credit son Ex^{cell} pourroit estre mieux in-
digné, & disposé de luy gratifier avecq la
Lieutenance vacante à la Comp^{nie} de son
frere le Cap^{te} Ferdinand de Bantrames
d. Broeugsaut, qui est aussi en garnison à
Sendycq: Monseign^{eur} Le Comte de
Solms p^{re} l. avoit presente à sad^e Ex^{cell}
passant avecq l'armée de Nymwegen, à
l'armée precedente, comme il estoit sorty
du fort de Sillippine, y ayant commandé
premierement 60. & depuis la mort d'ind^e
lieut^{ant} de son frere encore obstant
50 hommes, qui furent 110. ensemble:
Ayant gagné en cela bonne reputation
pour le fait de ses devoirs, & bons
offices; De plus, il est entièrement
resolu de perseverer dans jelles, &
de suivre les pas de ses Ayeul. Pere,

Oncles. & Cousins, qui ont esté de vous encores
Capnes pour le service de l'Etat, quant
de son frere: Assurez vous Monsieur
que nous saichons, ensemble, et en
particulier, en toutes occasions, ou
nous en pourrions avoir aucun moyen
de reconnaître par vos tres humbles
services la faveur qu'il vous aura
plu nous faire en lad. promotion:
Et moy en particulier pour vous
tesmoigner qu'en effect il l'a fait come
il me signe

Monsieur

Vostre tres humble serviteur

J. de Witt
de february 1686. N. des.

Monsieur

Monsieur Huygens, Chevalier
Seig^r de Wylichem, Conseiller
et Secretaire à son Ex^{te}
Monseig^r le Prince d'Orange

à la Haye

